



DEVOIRS FAITS les informations pratiques pour ce début d'année

publié le 05/10/2021

Dans le cadre du dispositif « DEVOIRS FAITS » proposé par le collège, une AIDE AUX DEVOIRS ENCADRÉE par une assistante pédagogique, des assistants d'éducation et/ou des volontaires en service civique est proposée à tous les collégiens le lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi en dehors des heures de cours (voir horaires ci-dessous).

Si vous désirez y inscrire votre enfant, pour une ou plusieurs heures, merci de remplir le coupon d'inscription ci-dessous et de le retourner à la Vie Scolaire avant le 18 septembre 2021.

Cette inscription est valable pour le 1er trimestre, du 13 septembre au 26 novembre 2021. A la fin du 1er trimestre, un nouveau bulletin d'inscription sera distribué à tous les élèves pour le trimestre suivant.

Le nombre d'élèves étant limité par séance horaire, un autre créneau vous sera proposé, dans la limite de nos possibilités, si le nombre de places maximum est atteint au moment de l'inscription.

Pour des raisons de concentration et de disponibilité de l'élève, il est recommandé de ne pas inscrire un enfant deux heures de suite.

Après inscription, la présence aux séances est obligatoire, les absences sont relevées et notifiées dans Pronote.

Si exceptionnellement, votre enfant doit être absent à une séance, nous vous remercions de l'indiquer à l'avance dans le carnet de liaison, qui devra être présenté à la vie scolaire et à Pascale HUET, l'assistante pédagogique en charge du suivi.

Si vous souhaitez désinscrire votre enfant en cours de trimestre, vous devez également l'indiquer par écrit dans le carnet de liaison en précisant le motif.

Nous nous réservons le droit de désinscrire un élève en cas d'absences injustifiées, de mauvais comportement ou de refus répété de suivre les consignes et conseils des encadrants.

Pascale Huet, assistante pédagogique Les Conseillères Principales d'Education

Document format PDF et coupon (PDF de 775.1 ko)